

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉTABLISSEMENT

PRÉAMBULE

- L'école Renault-MLF de Wuhan est intégré à une école américaine du nom Wuhan Yangtze International School (WYIS) et les élèves sont soumis au règlement intérieur dudit établissement.
- La vie de la communauté scolaire est régie par un règlement intérieur adopté par le Comité de Gestion de l'école et approuvé par la direction de l'entreprise. Il est communiqué à la direction de la Mission Laïque Française.
- Ce règlement est porté à la connaissance des membres de la communauté scolaire auxquels il s'impose et qui sont tenus de l'appliquer en toutes circonstances.
- L'inscription d'un élève dans l'établissement vaut adhésion au règlement intérieur et engagement à le respecter.
- Tout manquement caractérisé au règlement intérieur justifie la mise en œuvre d'une procédure disciplinaire.
- L'école Renault-MLF repose sur des valeurs et des principes dont le respect s'impose à tous dans l'école : principe de neutralité et de laïcité.
- Chacun est également tenu au devoir d'assiduité et de ponctualité, de tolérance et de respect d'autrui dans sa personne et sa sensibilité, au respect de l'égalité des droits entre les filles et les garçons, à la protection contre toute forme de violence psychologique, physique ou morale.
- En aucune circonstance, l'usage de la violence physique comme verbale ne saurait être toléré.
- Le respect mutuel entre adultes et élèves constitue également un des fondements de la vie collective.

LES CYCLES D'ETUDE

Article 1 :

L'école d'entreprise nommée Renault-MLF de Wuhan comprend :

- une section primaire
- une section secondaire

ouverte dans les locaux de la WYIS :

Wuhan International Educational Center
No. 10-1 Box ue Road, WEDZ
Wuhan, Hubei, PRC 430056

Section primaire

Article 2 : Dispositions générales

L'enseignement est dispensé en français et les programmes appliqués sont conformes aux instructions du Ministère français de l'Éducation Nationale.

Dans la limite des places disponibles, la section primaire accueille les élèves du cours préparatoire au cours moyen deuxième année.

Les classes de l'enseignement primaire fonctionnent de 8h à 16h du lundi au vendredi.

La surveillance des élèves est assurée par le personnel de la WYIS.

Article 3 : Organisation des cours

Tous les élèves du primaire suivent les cours du cours du CNED en scolarité complémentaire internationale (SCI). Les enseignements du français, histoire-géographie, éducation morale et civile, et les mathématiques sont assurés par deux enseignants français titulaires.

Les autres cours sont assurés par les enseignants de la WYIS et sont dispensés en langue anglaise. Le règlement intérieur de la WYIS se substitue à celui-ci pendant ces heures d'enseignement.

Article 4 : Passage de classe

La section primaire est régie par le décret no. 93 1084 du 09. 09. 1993 relatif à l'application à l'étranger de la loi de 1975 sur l'éducation. Les passages de classe sont proposés par le Conseil des maîtres du cycle et prononcés par le Directeur de l'école. Ils sont reconnus par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Les redoublements ont leur inefficacité quand il s'agit de remettre à niveau un élève en difficulté. Face à cela, l'établissement met en place des dispositifs d'aide, de soutien et d'accompagnement spécifiques tels que le P.P.R.E (programme personnalisé de réussite éducative). Seule une période importante de rupture des apprentissages scolaires peut entraîner un redoublement.

Section secondaire

Article 5 : Dispositions générales

La section secondaire reçoit les élèves de la classe de sixième à la classe de première. Au-delà, le Comité de Gestion de l'école décide chaque année de l'ouverture des sections, après examen du nombre des élèves à scolariser et des options demandées. A partir de la rentrée 2019, l'école Renault ferme les sections de première et terminale.

Les classes de l'enseignement secondaire fonctionnent de 8h15 à 16h du lundi au vendredi.

ECOLE RENAULT-MLF DE WUHAN

ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

Hybrid System RCW-MLF
Renault China/Wuhan-MLF



Les élèves ne peuvent entrer dans les locaux avant 7h50 et devront les quitter au plus tard à 16h30, à l'exception de faire partis de cours de rattrapage, de rencontres, d'un club, d'un sport ou d'une activité encadrée.

Article 6 : Organisation des cours

Tous les élèves du collège à la 1^{ère} année de lycée (seconde) suivent les cours du cours du CNED en scolarité complémentaire internationale (SCI). Les enseignements du français, histoire-géographie, éducation morale et civile, et les mathématiques sont assurés par deux enseignants français titulaires.

Les élèves inscrits en 1^{ère} suivent les cours au CNED en classe complète réglementée. Les cours de français, histoire-géographie, mathématiques, sciences physiques et science et vie de la Terre sont assurés par des enseignants français titulaires.

Les autres cours sont assurés par les enseignants de la WYIS et sont dispensés en langue anglaise. Le règlement intérieur de la WYIS se substitue à celui-ci pendant ces heures d'enseignement.

Dans toutes les classes, la première langue vivante étudiée est l'anglais.

A partir de la 3^{ème}, la langue étrangère dispensée par la WYIS, obligatoire, est le chinois.

L'enseignement de l'espagnol et/ou l'allemand est assuré par le CNED à la carte et est suivi uniquement par les parents. L'établissement Renault peut mettre à disposition une salle pour l'enseignement de cette langue dans la limite de ses disponibilités et sous la surveillance d'un membre de l'équipe Renault-MLF.

Les élèves de 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} peuvent ajouter à leur programme l'étude du latin en enseignement optionnel.

Article 7 : Passage de classe

Les redoublements ont leur inefficacité quand il s'agit de remettre à niveau un élève en difficulté. Face à cela, l'établissement met en place des dispositifs d'aide, de soutien et d'accompagnement spécifiques tels que le P.P.R.E (programme personnalisé de réussite éducative). Seule une période importante de rupture des apprentissages scolaires peut entraîner un redoublement.

Le passage dans la classe supérieure des élèves de 3^{ème} et 2^{nde} est soumis à l'examen du Conseil de classe et prononcé par le directeur. Le conseil de classe propose une orientation aux familles. Dans l'établissement, les mêmes règles que dans le système éducatif français s'appliquent aux décisions de passage de classe.

Pour les élèves de 1^{ère}, le CNED soumet sa décision d'orientation aux familles.

ECOLE RENAULT-MLF DE WUHAN

ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019



FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

L'école Renault-MLF de Wuhan est un établissement privé faisant partie intégrante de l'organisation de la filiale locale du groupe qui en assure la gestion financière et matérielle. La gestion pédagogique est confiée à la Mission Laïque Française, association régie par la loi de 1901, qui garantit le suivi des études et la reconnaissance de la scolarité par la mise à disposition de l'école de personnels qualifiés et l'assistance de ses services.

En concertation avec l'administration Renault, la Mission Laïque définit la structure pédagogique de l'école. Le directeur de l'école est le représentant qualifié de la Mission Laïque Française auprès de l'entreprise Renault et il est en rapport avec le Conseiller Culturel de l'Ambassade de France.

Les enseignants exercent leurs fonctions sous l'autorité du chef d'établissement, dans le cadre des horaires, programmes, méthodes définis par le Ministère de l'Éducation Nationale et selon les droits et obligations que leur donne le statut de la catégorie de fonctionnaires à laquelle ils appartiennent. Les textes de la réglementation en vigueur à la Mission Laïque Française s'appliquent à leur mission dans l'établissement.

L'école est administrée par un conseil d'établissement composé d'un membre du personnel de l'entreprise RENAULT, un représentant des parents, un représentant des élèves et un représentant de l'équipe pédagogique.

ADMISSION DES ELEVES

Les enfants des personnels de RENAULT sont admis dans la mesure où il existe la section vers laquelle ils s'orientent et s'ils ont obtenu de l'établissement d'origine une *attestation de passage de classe* reconnue par le Ministère de l'Éducation Nationale. Dans le cas contraire, les compétences pourront être vérifiées par examen.

Pour les nouveaux élèves, les parents doivent impérativement remettre au secrétariat de l'école les documents scolaires établis par l'établissement d'origine (carnet scolaire ou bulletins scolaires mensuels ou trimestriels de l'année précédente ainsi que l'attestation de passage de classe assorti d'un EXEAT à demander à l'établissement d'origine).

SANTE ET HYGIENE DES ELEVES

Le système de santé est géré et administré par la WYIS.

Une attention particulière est portée par la WYIS sur la pollution de l'air. Le suivi de la concentration des particules de dioxyde de soufre (SO₂), dioxyde d'azote (NO₂) et des particules de matière de 2,5 microgrammes (PM2.5) se fait heure par heure sur les sites web suivants : <http://www.cnemc.cn/> et <http://aqicn.org/city/wuhan/> . A partir de ces informations, la ville donne un indice connu comme indice de qualité de l'air (Air Quality Index : AQI). L'AQI détermine la pollution ou non de l'air et corollairement les effets sur la santé. Une politique est mise en place par la WYIS pour les activités sportives en fonction de l'indice AQI :

GREEN = 0 – 150 : les activités sportives de la journée ne sont pas affectées. Aucune action n'est nécessaire.

ECOLE RENAULT-MLF DE WUHAN

ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

Hybrid System RCW-MLF
Renault China/Wuhan-MLF



YELLOW = 151 – 200 : Les activités sportives de la journée ne sont pas affectées pour la majorité des élèves. La difficulté des activités est atténuée ou le temps d'exposition diminue pour les élèves qui connaissent des problèmes respiratoires. Le personnel de la WYIS observe tous les symptômes de difficulté respiratoire.

RED = 201 – 299 : Modification des activités sportives en atténuant la difficulté et le temps d'exposition pour tous les étudiants. Le personnel de la WYIS observe tous les symptômes de difficulté respiratoire de tous les étudiants. Les activités sportives peuvent être déplacées à l'intérieur ou annulées.

MAROON = 300+ : Les activités extérieures doivent être déplacées à l'intérieur chaque fois que cela est possible et/ou annulées. Cela inclut la récréation, les activités sportives extra-scolaires, les événements ou les sorties scolaires qui impliquent d'être exposés à l'extérieur.

Les élèves ne doivent pas être envoyés à l'école s'ils ont pris un mauvais coup de froid, s'ils sont fiévreux (température au-dessus 37,5°C), s'ils sont contagieux, ont la diarrhée, vomissent ou sont nauséeux.

Les élèves malades seront renvoyés chez eux après que les parents en soient informés. En aucun cas, un élève renvoyé par l'établissement WYIS ou Renault-MLF ne peut revenir le jour de son renvoi.

Si un élève doit prendre des médicaments à l'école, le médecin doit donner le protocole (dosage ...) de santé directement à l'enseignant, signé et daté par les parents.

Les élèves qui n'ont pas assisté aux cours pour cause de maladie, ne sont pas autorisés à prendre part aux activités extra-scolaires le jour de leur absence.

En cas de maladie ou d'un accident, les familles seront contactées par téléphone et les parents devront venir récupérer leur enfant malade ou blessé. En aucun cas, les élèves ne sont autorisés à rentrer chez eux sans que cela soit approuvé par un adulte présent à la maison.

INFORMATION DES PARENTS

Le carnet scolaire

Dans les classes de l'enseignement du premier degré, les résultats sont portés sur les livrets d'évaluation de la WYIS, y compris les enseignements de l'école Renault-MLF et présentés une fois par trimestre aux familles.

Dans les classes de l'enseignement du second degré (collège et 2nd), les élèves reçoivent un bulletin trimestriel produit par l'école Renault-MLF. En cycle terminal, le CNED adresse directement aux parents le relevé des notes.

Entretiens ponctuels avec les enseignants

ECOLE RENAULT-MLF DE WUHAN

ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019



Les enseignants reçoivent les parents après les cours. Les parents sont invités à prendre rendez-vous. En aucun cas les parents ne sont admis dans les classes pendant les cours. Le directeur reçoit les parents sur rendez-vous.

Réunions des parents d'élèves

Des réunions d'information peuvent être organisées au début ou au cours de l'année scolaire si les circonstances l'imposent. Ces réunions ne peuvent traiter que de sujets d'intérêt collectif.

Des rencontres individuelles parents-enseignants sont organisées à la fin de chaque trimestre, pour tous les niveaux d'enseignement, à l'exception des élèves en cycle terminale.

En début d'année scolaire, le directeur publie la liste des représentants des parents.

Les délégués des parents participent une fois par trimestre au conseil d'établissement.

Ce conseil est présidé par le directeur de l'école. Un exemplaire du rapport de séance établi par les délégués des parents est remis au directeur.

LIVRES DE CLASSE, MANUELS & PAPETERIE

Les élèves étant inscrits au CNED, les manuels sont fournis par ce dernier.

La liste de fournitures est fournie aux parents avant le début de la rentrée scolaire, à charge pour eux d'acheter le matériel adéquate.

Pour les cours suivis à la WYIS, une politique est mise en place dans le règlement intérieur de celle-ci.

RESTAURATION SCOLAIRE

La politique de l'établissement Renault-MLF de Wuhan en la matière est celle de la WYIS, à savoir :

- ✓ Les repas ou pause-déjeuner ne peuvent être pris que durant la pause de midi ou sur les temps de pause désignée.
- ✓ Les élèves doivent apporter une bouteille d'eau avec un bouchon dit sport pour qu'ils puissent boire pendant les cours, les récréations et les activités sportives.
- ✓ Pour protéger les tapis des tâches, les boissons autre que l'eau et la nourriture ne sont pas autorisés dans les classes.

TRANSPORT SCOLAIRE

ECOLE RENAULT-MLF DE WUHAN

ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019



Les parents sont responsables de la sécurité de leur enfant et du temps de trajet de l'école et vers l'école. La WYIS assiste les parents dans le planning de transports des bus. Cependant, l'école WYIS et Renault-MLF ne payent pas le transport scolaire, y compris en cas d'accident impliquant les bus.

ASSURANCE

Les assurances, responsabilité civile et individuelle accident sont obligatoires à l'Ecole RCW-MLF (attention, certaines assurances se règlent en année civile, d'autres en années scolaires). Le contrat d'assurance doit couvrir non seulement les dommages causés par l'élève (c'est le cas de la plupart des contrats de type Responsabilité Civile) mais aussi les dommages subis par l'élève (assurance « Individuelle accident »).

SECURITE

Par mesure de sécurité, les élèves ne sont pas autorisés à porter sur eux, lors de leurs déplacements, des objets tels que ciseaux, couteaux, compas...etc...Pin's et billes sont interdits chez les petits (Maternelle - CP). L'usage de «cutters» est strictement interdit.

Les enfants qui apportent des jouets le font sous la responsabilité des parents.

Tout incident ou accident doit être signalé sans délais aux enseignants responsables de la surveillance.

Pour des raisons de sécurité, il est demandé aux parents de signaler tout retard prévu (y compris pour les élèves du lycée) et d'informer sans délai l'école de toute absence d'un enfant.

Pendant les récréations (matin et après-midi) la sortie des élèves à l'extérieur de l'école est strictement interdite.

Les élèves doivent impérativement quitter les salles de classe pendant les récréations et la pause de midi.

ABSENCES

Tous les cours sont obligatoires.

Toute absence quel qu'en soit le motif doit être justifiée directement auprès de la WYIS au bureau principal. **Les familles sont tenues d'informer le plus rapidement possible l'établissement de l'absence d'un enfant par téléphone ou courrier électronique :**

- ✓ Soit en envoyant un email à attendance@wyischina.com
- ✓ Soit en appelant au (86 27) 8423-8713

Pour les absences de plus de 5 jours un certificat médical sera exigé.

Les absences planifiées doivent être demandées au moins une semaine à l'avance, justifiées par écrit par les parents en expliquant clairement les raisons de la demande.

Tout élève quittant l'établissement sans autorisation sera sanctionné.

UNIFORME

Les raisons

Le port de l'uniforme renforce l'élève le sentiment de fierté de sa propre appartenance tout en leur faisant comprendre qu'ils sont une partie intégrale de la communauté éducative, et participe au développement de la fierté dans la représentation de leur école. L'établissement du code vestimentaire contribue à réduire les problèmes d'égalité, de santé, de sécurité dans l'école et de dépenses.

Objectifs

- ✓ Promouvoir l'égalité entre les élèves
- ✓ Favoriser le développement de la fierté et d'identification avec l'école
- ✓ Aider la charge des parents en portant des vêtements durables, à moindre coût et pratique pour les activités scolaires.
- ✓ Protéger les élèves des pressions sociales

Mise en application

Les élèves qui ne viennent pas dans une tenue de l'uniforme appropriée :

1. Recevront un avertissement pour le premier manquement (les parents de l'école élémentaire recevront une note de la part de la WYIS)
2. Lors du second avertissement, l'école fournira la tenue et le coût de l'uniforme sera payé par la famille.
3. Dès le troisième avertissement, il sera demandé à l'école de rentrer chez lui ou les parents à venir récupérer leur enfant.

Haut de l'uniforme

Tous les élèves doivent porter soit un polo vert ou blanc avec le logo de l'école WYIS, l'écusson vert et noir de l'école, une veste avec une fermeture éclair ou la veste de sport si nécessaire.

Bas de l'uniforme

- ✓ Élémentaire : les élèves de l'école élémentaire peuvent porter un pantalon bleu marine (très proche du bleu foncé), jeans, ou des shorts mi-longs. Le bas de l'uniforme ne doit pas être délavé,

déchiré, effiloché, usé ou avoir des mots ou des motifs dessus. Si les jupes sont usées, il est recommandé aux filles de porter des « short-vélo » ou des collants en dessous quand elles jouent ou s'assoient sur le sol.

- ✓ Secondaire : les élèves du secondaire peuvent porter des pantalons beiges ou marrons clairs, shorts ou jupes mi-longs ou des pantalons $\frac{3}{4}$. Le bas ne peut pas être de nature légère telle que spandex/lycra® qui sont moulants. Le bas de l'uniforme ne doit pas être délavé, déchiré, effiloché, usé ou avoir des mots ou des motifs dessus. Aucune partie de l'abdomen ou du bas ne doit être exposée.

Uniforme des cours d'éducation sportive

- Les élèves du secondaire doivent se changer avant et après le cours d'éducation physique. Ils ne peuvent porter leur vêtement de sport en dehors de cette activité.
- L'uniforme de sport en été est : un haut vert et blanc à manche courte et un short jusqu'au genou.
- L'uniforme de sport en hiver : le maillot d'été doit être porté avec des manches longues et un bas noir ou vert noir. Soit la veste verte et noire ou la veste polaire peut être portée.
- Un pantalon long et noir est attendu pour le bas de l'uniforme de sport.
- Les élèves de l'école primaire peuvent porter leur uniforme de sport toute la journée le jour de cette activité.
- Les chaussures de sport doivent être adaptées à l'activité et portées uniquement pendant celle-ci. Aucune couleur n'est définie.

Chaussettes et chaussures

Les chaussettes et les collants peuvent être bleus marine, noirs ou blancs et ne doivent pas comporter de motifs. Les chaussures doivent être fermées. Les sandales, chaussons ou des chaussures style sabot comme les Crocs ® ou des chaussures à talons haut ne sont pas autorisés.

Autres remarques

Les chemises polo, les vestes avec une fermeture éclair peuvent être achetées à l'école WYIS. Pour éviter de perdre un vêtement, il est recommandé d'écrire le nom de l'enfant à l'intérieur. Ainsi, il peut être retrouvé aux objets perdus « Lost and Found » au bureau principal.

CALENDRIER SCOLAIRE

Le calendrier est défini par la WYIS.

CONDUITE

Les téléphones portables doivent être éteints.

Il est attendu de la part de chaque élève d'être:

1. Responsable
2. Respectueux
3. Ponctuel
4. Habillé conformément à la politique de l'uniforme.

1. RESPONSABILITE

Les élèves ont la responsabilité :

- **D'écouter et de suivre** les consignes des enseignants;
- **De se conduire correctement en classe et dans les couloirs afin de ne pas gêner autrui.** Cela inclut de rester assis tant que l'enseignant n'a pas donné la permission de quitter son siège, de lever la main et d'attendre son tour pour parler sans crier, sans couper la parole de l'enseignant ou d'un autre élève, et ne pas être extrêmement bruyant ou courir dans les couloirs.
- **De se comporter raisonnablement et en toute sécurité** dans la classe, les couloirs, les aires de jeux et durant le trajet pour aller à l'école ou depuis l'école. Cela inclut de ne pas lancer des objets qui peuvent causer des blessures, d'être debout sur des meubles ou courir dans les couloirs et les escaliers.
- **De garder leurs mains et leur corps pour eux-mêmes.** Cela inclut de ne pas frapper, pousser, tirer, pincer, cracher, érafler, ou de toucher un autre élève sans demander ou **leurs affaires.** Les violences verbales sont aussi une offense.
- **Prendre soin de l'environnement de l'école en le maintenant propre, bien rangé et sans le détériorer.** Cela inclut de ne pas jeter, laisser des objets personnels traîner d'une manière désordonnée, et de faire intentionnellement quelque chose qui pourrait causer des dégâts aux équipements de l'école ou les environs tels que basculer les chaises, claquer les portes, s'asseoir sur les tables ou écrire des graffiti sur les meubles ou les murs.
- **Rester dans l'enceinte de la WYIS pendant les heures de cours.** Si une permission est autorisée, l'élève doit le signaler au bureau de l'école.

En cas de manquement, les élèves recevront une sanction disciplinaire.

2. RESPECT

WYIS et RCW-MLF pense que le respect est la volonté de montrer le respect dû aux sentiments et droits des autres et de tenir les autres en estime et en honneur. Les élèves se doivent de traiter le personnel et ses camarades avec respect, politesse, tolérance et compréhension.

Les élèves du secondaire irrespectueux se verront remettre une sanction disciplinaire.

Les élèves sont respectueux des affaires des autres, incluant la propriété de l'école. Les élèves qui causeront des dommages à la propriété d'autrui devront rembourser au coût du remplacement de l'objet endommagé que ce soit intentionnel ou non. La décoration des casiers ne peut être permanente et doit adhérer à la philosophie de l'établissement. Les élèves ne peuvent regarder le contenu d'un casier d'un autre élève sans la permission de celui-ci.

Le respect du langage inclut : ton de la voix, le langage du corps, le choix des mots et des mouvements.

3. PONCTUALITE

Les élèves ont l'obligation d'être dans la salle de classe avant le début de la sonnerie. Un élève est considéré en retard si, il ou elle, n'a pas donné une explication satisfaisante pour le cours.

4. PORT DE L'UNIFORME

Une violation du code vestimentaire signifie un port de vêtements ou de vêtement insatisfaisant, ou les chaussures, qui ne sont pas conforme la politique d'uniforme de la WYIS.

La violation peut inclure :

- Porter un vêtement autre que l'uniforme scolaire comme couche supérieure ou visible sous un vêtement réglementaire (à l'exception des périodes de grand froid);
- Ne pas porter l'uniforme de sport et les chaussures de port pendant l'activité sportive ;
- Porter des chaussures, des sous-vêtements visibles, des chaussettes ou des collants non réglementaires ;
- Porter un short, un jupon, une robe ou une jupe plus courte et juste au-dessus des genoux ;
- Porter des chaussures non fermées ;
- Être négligé dans sa tenue ou soi-même;
- Porter des bijoux excessifs ou du maquillage.

Il est de la responsabilité des parents de l'école élémentaire de s'assurer que leurs enfants du primaire sont habillés conformément à la politique d'uniforme de la WYIS tous les jours. Une note de rappel sera envoyée à la maison aux parents de tout enfant non habillé selon la politique.

Si un élève du secondaire n'est pas habillé correctement et n'a pas de raison valable, l'élève peut recevoir une sanction disciplinaire et devoir payer le coût de l'uniforme donné par la WYIS.

Pour possession et évidemment usage de toute substance proscrite tout élève sera immédiatement traduit devant le conseil de discipline de l'établissement.

Selon la faute pourront être appliquées les sanctions suivantes :

- avertissement écrit adressé aux parents
- retenue d'une durée variable après les cours ou le samedi matin
- exclusion temporaire d'une journée après trois avertissements
- exclusion temporaire de trois jours pour mauvaise conduite répétée

Les dégradations de matériel entraîneront la facturation des réparations.

Les sanctions peuvent être proposées par un membre du personnel enseignant. Elles sont prononcées par le directeur.

En cas de faute grave, le Conseil de discipline réuni par le directeur se prononcera sur la nature de la sanction retenue, sanction pouvant aller de l'exclusion temporaire - dont la durée sera précisée - à l'exclusion définitive motivée.

Composition du Conseil de Discipline (7 membres)

- Le directeur de l'école préside le Conseil
- Le professeur principal de la classe ou un autre enseignant de la classe de l'élève
- deux délégués des parents d'élèves (le délégué des parents de la classe de l'élève concerné et un autre délégué élu au conseil d'établissement). S'il y a cumul, un autre délégué parent choisi par le délégué au C.E
- Le président du Comité de Gestion ou son représentant
- Un membre du Comité de Gestion désigné par le président
- Le délégué des élèves de la classe.

Les délibérations ont un caractère confidentiel.

En l'absence d'éléments nouveaux à considérer, les décisions prises à la majorité simple sont irrévocables.

CASIERS DU SECONDAIRE

A tous les élèves du secondaire est assigné un casier. Ce casier doit être fermé à tout moment. L'école n'est pas responsable des objets manquants du casier. Le casier est la propriété de l'école WYIS et en tant que tel il est sujet à des inspections régulières.

ANIMAUX

Les élèves ne peuvent pas amener leur animal sans permission.

Le chef d'établissement,
Franck Fresnel

Signature de l'élève :

Signature des parents :